

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances  
Service du Budget & Gestion Financière  
12409

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association SOLIHA PROVENCE  
(ex PACT des BDR).**

**Opération : réhabilitation de deux logements conventionnés très sociaux (LCTS)  
situés au 2, Rue Cazeaux (13710 Marignane).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'association SOLIHA PROVENCE, anciennement dénommée PACT des BDR, sollicite le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt d'un montant de 55.334,25 €. Celle-ci représente 45% d'un emprunt d'un montant de 122.965,00 € dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Cette demande intéresse le secteur du logement conventionné très social (bail à réhabilitation signé avec la commune de Marignane pour des logements LCTS).

Par ailleurs, l'encours garanti auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône de l'association SOLIHA PROVENCE s'élève au 01/01/2018 à 514.289,63 €. Cet encours représente 0,04% de l'encours garanti des organismes HLM et 0,04% de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par la Commission permanente du Conseil départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

